

# NOUVELLE GESTION DES DÉCHETS À RUMILLY TERRE DE SAVOIE

A partir du 1er mars 2025, la Communauté de communes qui assure la collecte des ordures ménagères, reprendra également la gestion de la collecte des emballages recyclables, du papier et du verre.

Le service Déchets de la Communauté de communes sera votre unique interlocuteur pour tout ce qui relève de la gestion des déchets.

## LES CONSIGNES DE TRI RESTENT IDENTIQUES :

### TOUS LES PAPIERS ET EMBALLAGES

<b>Papiers et emballages en carton</b> 	<b>Emballages en plastique</b> 
<b>Emballages en métal, même les petits</b> 	<b>LES BONS GESTES DE TRI</b> BIEN LES VIDER, INUTILE DE LES LAVER. LES DÉPOSER SÉPARÉS LES UNS DES AUTRES ET SANS SAC. APPORTER LES GROS CARTONS EN DÉCHÈTERIE.

Retrouvez toutes les règles de tri de votre commune

Guide du tri

ENS EM BLE

RUMILLY TERRE DE SAVOIE

CITEO

### TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE

<b>Bouteilles en verre</b>	<b>Pots, bocaux et flacons en verre</b>

Retrouvez toutes les règles de tri de votre commune

Guide du tri

ENS EM BLE

RUMILLY TERRE DE SAVOIE

CITEO

## LES BONS GESTES DE TRI :

Bien vider les emballages avant de les jeter (inutile de les laver) ;  
Déposer les déchets séparément et sans sac ;  
Déposer les gros cartons dans les colonnes à cartons ou en déchèterie.

## ORDURES MÉNAGÈRES

Déchets non recyclables et non compostables

Une question sur les collectes ou la prévention des déchets ?

[dechets@rumilly-terredesavoie.fr](mailto:dechets@rumilly-terredesavoie.fr) / 04 50 01 86 91

